



Remboursement envoi chronopost bloqué

Par **papadiab**, le **15/12/2011** à **16:35**

Bonjour,

Suite à un envoi chronopost vers la Martinique pour les fêtes de fin d'année j'ai mis dans le colis des parfums. Je l'ai également bien notifié sur le bordereau à remplir à la poste. La postière m'a dit que tout était OK et je reçois ensuite un appel de chronopost me disant que les parfums sont interdits et qu'ils vont me renvoyer le colis sans remboursement.... soit 130 € de perdus.

Ai-je un recours possible?

En attente d'un retour.

Cdt.
Cédric.